

LES BONS CONSEILS D'ALAIN AYACHE

Le « faux » paradis fiscal qui désarme le fisc

Edouard Chambost avocat d'affaires international installé à Lausanne vient de publier « **Le Guide du voyageur fiscal et bancaire en Suisse** » aux éditions Phéromones (Lausanne).

● Un passage de son livre, incroyablement documenté, est une bombe qui passionnera tous ceux qui rêvent d'échapper au fisc sans trop de risques ! Cela s'appelle la « solution à l'italienne ».

Campione d'Italie est un paradis fiscal tout à fait méconnu. C'est le nom de l'enclave et de la ville à 70 mn de Milan en voiture. Cette enclave s'étend sur une longueur de 1 800 m et une largeur de 1 km.

● **La CEE a reconnu son statut en précisant que « bien que partie intégrante du territoire italien », Campione d'Italie était exempté de toute taxe internationale et de tout droit de douane !**

● Campione permet à tout ressortissant de la CEE de s'installer en Suisse sans avoir à solliciter un permis de séjour en Suisse ! Il suffit d'acheter ou de louer un appartement (pas facile à dénicher) pour se faire enregistrer à Como comme résident italien ! Tout ressortissant campionais est assujéti aux impôts italiens. Mais, s'il n'exerce aucune activité en

Italie, le fisc italien ne procédera pas au recouvrement, par voie de taxation d'office contre des étrangers (même) s'il a reçu des formulaires et n'a pas répondu. Cette extraordinaire particularité a déjà attiré 400 ressortissants allemands riches ! Edouard Chambost remarque avec malignité que le statut de Campione n'en fait pas de droit un « paradis fiscal », ce qui peut

s'avérer très avantageux car de nombreux Etats ont édicté des mesures anti-paradis fiscaux. Or ces mesures ne paraissent pas pouvoir s'appliquer à l'Italie qui

n'est pas reconnue comme un paradis fiscal, et si les fonctionnaires ne recouvrent pas l'impôt réclamé par d'autres Etats à ces nouveaux « Campionais », les Etats demandeurs ne peuvent lui en faire grief !

● Il y a cependant un petit « hic ». Il n'y a rien à vendre dans l'immobilier à Campione. Peut-être seulement, en y mettant le prix, un studio à louer, pour bénéficier officiellement d'une adresse.

● **La résidence à Campione est de droit à quiconque y séjourne simplement plus de trois mois, afin d'obtenir une carte de résidence au poste de police de Côme !**

